BULLETIN D'ADHESION 2027

(à retourner par courrier ou par mail à contact@alsace-qualite.com)

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone (standard) :

Courriel :

demande à adhérer au programme Alsace Qualité pour l'année 2027 (liste des prestations au verso) et m'engage à verser la cotisation forfaitaire annuelle qui sera appelée au cours du 1er trimestre 2027.

Veuillez cocher la case correspondante à votre catégorie d'adhésion pour 2027 :

	Moins de 2 M €	De 2 à 10 M €	De 10 à 20 M €	De 20 à 40 M €	De 40 à 60 M €	De 60 à 100 M €	Plus de 100 M €
Entreprise, selon le chiffre d'affaires :	1 100,00 € HT ☐	1 250,00 € HT ☐	1 400,00 € HT ☐	1 550,00 € HT ☐	1 700,00 € HT ☐	1 850,00 € HT ☐	2 000,00 € HT ☐

Structure Agricole 550,00 € HT ☐	GMS 550,00 € HT ☐	Partenaires 550,00 € HT ☐	Associations 1 100,00 € HT ☐

Votre CA : Année :

COORDONNEES

	DIRIGEANT	RESPONSABLE QUALITE	SERVICE COMPTABILITE
Nom			
Prénom			
Fonction			
N° tél. (ligne directe)			
N° tél. (mobile)			
Courriel			

Fait le (date) : à (ville) :

Signature et cachet de l'entreprise adhérente :

Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome 67300 Schiltigheim
Tél. 03 88 19 16 78 - contact@alsace-qualite.com - www.alsace-qualité.com

Siret 387 507 148 00014
Registre des associations de Schiltigheim
Volume 21 - Folio 1052

L'adhésion 2027 à Alsace Qualité me donne droit à :

- **Une visite-conseil** par an par un expert qualité ou environnement en agroalimentaire
- Participer **aux conférences-débat** autour d'un thème relatif à la maîtrise de la qualité et de l'environnement
- Participer au **Réseau d'Echange d'Auditeurs Qualité Internes (REAQI)**
- Accéder à l'espace adhérent de notre site www.alsace-qualite.com pour plus d'interactivité
- Recevoir tous les 15 jours la lettre électronique d'information « **E Newsletter** » avec veille réglementaire
- Bénéficier du **service d'assistance** sur les questions relatives à la qualité, sécurité des aliments, réglementation, environnement
- Faire appel à notre **candidathèque** pour pourvoir les postes qualité vacants ou en création
- Bénéficier d'un **tarif préférentiel sur les formations inter-entreprises**
- Participer aux **accompagnements semi-collectifs** d'Alsace Qualité
- Une réduction pour les entreprises multisites

Conditions générales de vente relatives à l'adhésion

- L'adhésion à Alsace Qualité est reconduite tacitement sauf dénonciation de votre part par écrit avant le 31 janvier de l'année suivante. Les prestations offertes dans le cadre de l'adhésion sont valables sur l'année civile.
- L'appel de cotisation est effectué en début d'année civile. Le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture.
- Les frais de déplacements ne sont pas facturés dans le cadre de la visite-conseil. Pour les interventions complémentaires des frais de déplacements pourront être facturés.
- En cas de litige ou contestation relatifs au paiement de la cotisation, les parties s'efforceront de les résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent.

Confidentialité des données

Alsace Qualité a le plaisir de vous compter parmi ses contacts ; vous êtes destinataire de différentes communications : invitations, newsletters … Nous utilisons vos données personnelles pour vous informer de notre actualité, de celles de nos partenaires et vous convier aux rencontres que nous organisons mais en aucun cas à des fins commerciales.
Si vous souhaitez continuer à recevoir nos informations, aucune action n'est requise de votre part.
Si vous ne souhaitez pas rester en contact avec nous, vous pouvez vous désinscrire à tout moment en adressant un courrier à Alsace Qualité - 2 rue de Rome - 67300 SCHILTIGHEIM ou par mail à contact@alsace-qualite.com
Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est la réglementation européenne destinée à homogénéiser les lois relatives aux données sur la vie privée afin de protéger et renforcer le niveau de sécurisation des données privées de tous les citoyens européens.

Nous vous remercions de votre confiance.